

Le culte des saints relève-t-il de l'idolâtrie?

Les protestants – ignorant le véritable sens des Saintes Écritures – sont persuadés que le culte des saints n'est pas « Biblique » et que cette pratique relève de l'idolâtrie. Dans cet article, nous prouverons que cette tradition trouve bien son origine dans la Bible et qu'elle ne constitue point un péché contre le premier commandement : « *Tu n'auras point de dieux étrangers devant moi.* » (Exode 20 ; 3).

Le culte des saints dans la Bible

Preuve n°1 : Dieu demande à ses serviteurs de devenir des saints.

Livre du Lévitique, chapitre 11, versets 44 à 45 : « *Car c'est moi qui suis le Seigneur votre Dieu : **soyez saints**, parce que moi, je suis saint. [...] Car c'est moi qui suis le Seigneur qui vous ai retirés de la terre d'Égypte, afin que je fusse Dieu pour vous. **Soyez saints**, parce que moi, je suis saint.* »

Livre du Lévitique, chapitre 19, versets 1 à 2 : « *Le Seigneur parla à Moïse, disant : parle à toute l'assemblée des enfants d'Israël, et tu leur diras : **Soyez saints**, parce que je suis saint, moi, le Seigneur votre Dieu.* »

Livre du Lévitique, chapitre 20, verset 7 : « *Sanctifiez-vous et **soyez saints**, parce que c'est moi qui suis le Seigneur votre Dieu.* »

1^{ère} Épître de Saint Pierre, Chapitre I, versets 14 à 16 : « *Comme des enfants d'obéissance, ne vous conformant pas aux anciens désirs de votre ignorance ; mais, comme celui qui vous a appelés est saint, **vous aussi soyez saints** dans toute votre conduite ; car il est écrit : **Soyez saints**, parce que moi je*

suis saint. »

Preuve n°2 : Les chrétiens doivent prier pour les saints.

Épître aux Éphésiens, chapitre 6, verset 18 : « *Faites en tout temps par l'Esprit toutes sortes de prières et de supplications ; et pour cela, veillez avec une persévérance continuelle et **priez pour tous les saints...*** »

Preuve n°3 : Les prières des saints sont comme des parfums agréables à Dieu.

Apocalypse de Saint Jean, chapitre 8, versets 3 à 4 : « *Alors un autre ange vint, et il s'arrêta devant l'autel, ayant un encensoir d'or ; et une grande quantité de parfums lui fut donnée, afin qu'il présentât les prières de tous les saints sur l'autel d'or qui est devant le trône de Dieu. Et la fumée des parfums composée des prières des saints monta de la main de l'ange devant Dieu.* »

Preuve n°4 : Les saints possèdent un certain pouvoir sur les nations.

Apocalypse de Saint Jean, chapitre 2, verset 26 : « *Et celui qui aura vaincu, et aura gardé mes œuvres jusqu'à la fin, je lui donnerai puissance sur les nations...* »

Preuve n°5 : Les saints sont appelés « dieux » (ce qui signifie « fils de Dieu » ou « enfants de Dieu »).

Livre de l'Exode, chapitre 22, verset 28 : « ***Tu ne parleras point mal des dieux**, et tu ne maudiras point le prince de ton peuple.* »

Livre du Deutéronome, chapitre 11, verset 17 : « *Le Seigneur votre Dieu est lui-même **le Dieu des dieux** et le Seigneur des seigneurs.* »

Livre des Psaumes, chapitre 81, versets 6 à 7 : « ***Vous êtes des dieux**, et fils du Très-Haut, mais vous mourrez comme des*

hommes, et comme des princes vous tomberez. »

Évangile selon Saint Jean, chapitre 10, versets 34 à 36 :
« Jésus leur répondit : N'est-il pas écrit dans votre Loi : J'ai dit : vous êtes des dieux ? Si la Loi appelle dieux ceux à qui la parole de Dieu a été adressée, et si l'Écriture ne peut être anéantie, comment dites-vous à celui que le Père a sanctifié et envoyé dans le monde : Vous blasphémez, parce que j'ai dit : Je suis le Fils de Dieu ? »

1^{ère} Épître aux Corinthiens, Chapitre 8, versets 5 à 6 : *« Car, quoiqu'il y ait ce qu'on appelle des dieux, soit dans le ciel, soit sur la terre (or, il y a ainsi beaucoup de dieux et beaucoup de seigneurs) ; pour nous, cependant, il n'est qu'un seul Dieu, le Père, de qui toutes choses viennent, et nous surtout, qu'il a faits pour lui ; et qu'un seul Seigneur, Jésus-Christ, par qui toutes choses sont, et nous aussi par lui. »*

Conclusion :

Nous avons vu que les saints étaient désignés par le titre de « dieux ». Pourtant, ce titre ne leur confère pas une essence divine.

Le Catéchisme du Concile de Trente et le Catéchisme de la doctrine chrétienne sur le culte des saints

Catéchisme du concile de Trente, Partie I, Chapitre II, § II :
« L'Écriture sainte donne parfois le nom de dieux à des êtres créés. N'en soyons pas étonnés. Car lorsqu'elle appelle dieux, les Prophètes et les Juges, ce n'est pas dans le sens absurde et impie des païens qui se sont forgé plusieurs divinités, c'est simplement pour exprimer, selon cette façon habituelle

de parler, ou quelque qualité éminente, ou bien une fonction sublime à laquelle Dieu les avait élevés. **La Foi chrétienne croit donc et professe qu'il n'y a qu'un seul Dieu, par nature, par substance et par essence.**»

Saint Alphonse de Liguori : « *Oui, monsieur, c'est vrai ; [dans nos Écritures] certains hommes y portent le nom de dieux, non pas toutefois parce qu'ils seraient doués d'une nature divine, mais à cause de l'autorité dont ils sont investis en leur qualité de juges, et qui leur donne droit de vie et de mort sur leurs semblables ; d'autres, tels que les prophètes, sont appelés dieux, à cause de la connaissance des choses futures qui leur ont été révélées de Dieu ; les Saints ont également reçu cette qualification en considération du Saint-Esprit qui habite en eux et les rend participants de la nature divine, d'après l'expression même de l'Apôtre Saint Pierre (2 Pierre 1 ; 4).* » ((Œuvres complètes de S. Alphonse de Liguori, Tome II, Vérité de la Foi. De la vraie Église contre les sectaires. Évidence de la foi catholique. éd. H. Casterman (1867), Partie II, Chapitre IV, p. 501))

C'est pourquoi les apôtres Saint Paul et Saint Barnabé ont refusé d'être idolâtré par les païens qui les ont confondu avec Jupiter et Mercure...

Actes des Apôtres, Chapitre 14, versets 7 à 14 : « *Il y avait à Lystres un homme perclus des jambes, qui se tenait assis, car il était boiteux de naissance et n'avait jamais marché. Il écoutait Paul parler ; et Paul, ayant arrêté les yeux sur lui et voyant qu'il avait la foi pour être guéri, dit d'une voix forte : Lève-toi droit sur tes pieds. Aussitôt il bondit et il marchait. À la vue de ce que Paul venait de faire, la foule éleva la voix et dit en lycaonien : les dieux sous une forme humaine sont descendus vers nous. Et ils appelaient Barnabé Jupiter, et Paul Mercure, parce que c'était lui qui portait la parole. De plus, le prêtre du temple de Jupiter, qui était à l'entrée de la ville, amena devant les portes des taureaux avec des bandelettes, et voulait, ainsi que la foule, offrir*

un sacrifice. Les Apôtres Paul et Barnabé, l'ayant appris, déchirèrent leurs vêtements et se précipitèrent au milieu de la foule ; et, d'une voix retentissante, ils disaient : ô hommes, pourquoi faites-vous cela ? Nous aussi, nous sommes des hommes sujets aux mêmes faiblesses que vous ; nous vous annonçons qu'il faut quitter ces vanités pour vous tourner vers le Dieu vivant, qui a fait le ciel et la terre, la mer, et tout ce qu'ils renferment. »

Ainsi, le culte des saints n'a strictement rien à voir avec le paganisme, car les catholiques considèrent simplement les saints comme des intercesseurs dans le cadre de la médiation de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Catéchisme du concile de Trente, Partie III, Chapitre XXIX, § IV : *« Sans doute nous devons reconnaître que nous n'avons qu'un seul Médiateur, Notre-Seigneur Jésus-Christ (1 Timothée 2 ; 5), qui nous a réconciliés par son Sang avec le Père céleste (Hébreux 9 ; 12), et qui, nous ayant rachetés pour l'éternité, est entré une seule fois dans le Sanctuaire, où il ne cesse d'intercéder pour nous. (Hébreux 7 ; 25). **Mais ceci ne prouve nullement que nous ne devions pas recourir à l'intercession des Saints.** Si nous n'avions pas le droit d'implorer leur protection, par cela seul que nous avons Jésus-Christ pour Avocat, l'Apôtre Saint Paul n'eût jamais témoigné tant d'empressement à se faire recommander et aider auprès de Dieu par les prières de ses frères encore vivants. Car il est bien évident que les prières des justes qui sont encore en ce monde ne diminueraient pas moins que celles des Saints du ciel la gloire et la dignité de notre Médiateur Notre-Seigneur Jésus-Christ. »*

Saint Robert Bellarmin : *« La parole de Dieu, en effet, enseigne que Dieu seul doit être invoqué et adoré, de l'invocation et de l'adoration qui ne sont dues qu'à Dieu seul. Car le vrai Dieu, qui est un Dieu jaloux, ne souffre pas qu'une créature quelconque soit considérée comme Dieu. Et pourtant, la même parole de Dieu enseigne d'honorer les*

créatures excellentes, et même de les invoquer non comme Dieu, mais comme chers à Dieu et amis de Dieu. On peut dire la même chose des rois. Ils voient d'un mauvais œil qu'on rende à leurs serviteurs des honneurs royaux ; mais ils se réjouissent de les voir honorés et reconnus. David ne dit-il pas : « Adorez l'escabeau de ses pieds » ? (Psaume 98 ; 5) Et Job [n'a-t-il pas dit] : « Appelle pour voir si quelqu'un te répondra. Et tourne-toi vers un de saints » ? (Job 5 ; 1). Abdias, un grand homme et un saint, ne s'est-il pas agenouillé et prosterné devant Élie ? (3 Rois 18 ; 7). Et quand les fils des prophètes entendirent dire que l'esprit d'Élie reposait sur Élisée, ne l'ont-ils pas adoré par une prosternation ? [4 Rois 2 ; 15]. Et l'Apôtre Paul, dans presque toutes ses épîtres, supplie les chrétiens de prier pour lui, pour qu'il soit libéré de nombreux périls. **On ne peut donc donner aucune raison qui prouverait que les prières qu'on adresse aux saints diminuent l'honneur qui est dû à Dieu.** Pas plus qu'on ne peut dire que l'aide qu'on demande aux vivants diminue l'honneur qui n'est dû qu'à Dieu. » ((Les controverses de la foi chrétienne contre les hérétiques de ce temps, Tome I, 3^{ème} controverse, Livre III, Chapitre XXIII.))

En conséquence, le fait d'injurier les saints ou de se moquer d'eux constitue un blasphème.

Catéchisme de la doctrine chrétienne publié par ordre de S.S le pape Pie X (1912), Partie II, Chapitre I, § 2, Question 181, p. 47 : « **Le blasphème est un grand péché parce qu'il contient une injure et une moquerie de Dieu ou de ses saints, et même souvent une horrible hérésie.** »

Pour finir, afin de bien comprendre comment fonctionne l'intercession des saints, il est primordiale de faire la distinction entre, d'une part, ce qui concerne le culte de *dulie*, et d'autre part, ce qui relève du culte de *latrie*.

Saint Thomas d'Aquin : « *L'adoration a pour but d'honorer celui qui en est l'objet. Or, nous avons dit qu'il appartient*

en propre à la religion de témoigner à Dieu le respect qui lui est dû. L'adoration qu'on lui rend est donc l'acte de cette vertu. **Nous devons révéler Dieu pour son excellence. Si celle-ci est communiquée à certaines créatures, ce n'est jamais à titre d'égalité, mais de simple participation. La vénération dont nous vénérans Dieu ressortit à la latrie, et elle est différente de celle que nous adressons à certaines créatures éminentes, qui ressortit à la dulie, dont il sera traité plus loin.** Et parce que nos actions extérieures sont les signes de notre révérence intérieure, certains de ces signes sont accordés à des créatures éminentes. L'adoration est le plus élevé de ces signes. **Mais il y a quelque chose qu'on réserve absolument à Dieu, c'est le sacrifice.** "Bien des rites ont été empruntés au culte divin, dit Saint Augustin, pour servir à honorer les hommes par un excès de bassesse ou une flatterie pernicieuse. Jamais toutefois on n'a cessé de tenir pour des hommes ceux qu'on déclare honorer, vénérer, et par un dernier excès, adorer. Mais qui a jamais eu l'idée d'offrir des sacrifices à un autre qu'à celui que l'on sait, que l'on croit, ou que l'on imagine être Dieu ?" C'est comme expression de la révérence due aux créatures éminentes que Nathan adora David [1 Rois 1 ; 23]. Mais à cause du respect dû à Dieu, Mardochée refusa d'adorer Aman, "craignant de reporter sur un homme la gloire de Dieu" (Esther 13 ; 14). De même, c'est en raison de la révérence due à une créature excellente qu'Abraham adora des anges [Genèse 18 ; 2] ; de même Josué (Josué 5 ; 14). À moins qu'on ne l'entende d'une adoration de latrie rendue à Dieu qui se manifestait et parlait sous la forme d'un ange. Mais selon la révérence qui est due à Dieu, il fut interdit à Saint Jean d'adorer un ange (Apocalypse 22 ; 9). C'était pour montrer la dignité conférée à l'homme par le Christ, et qui l'égalise aux anges : "je suis serviteur comme toi et tes frères", dit l'ange à Saint Jean. C'était aussi pour exclure le péril d'idolâtrie, car il ajoute : "Adore Dieu." » ((Somme théologique, II a IIae, Question 84, Article 1.))

Catéchisme de la doctrine chrétienne publié par ordre de S.S le pape Pie X (1912), Partie II, Chapitre I, § 2, Questions 172 et 174, p. 44-46 : « **La superstition consiste à rendre un culte divin ou de latrie à un être qui n'est pas Dieu ou encore à Dieu lui-même, mais d'une manière qui ne convient pas. Tels sont : l'idolâtrie, le culte de fausses divinités et de créatures ; le recours au démon, aux esprits et à tout moyen suspect pour obtenir des choses humainement impossibles ; l'usage de rites inconvenants, vains ou prohibés par l'Eglise. [...]** **Le culte catholique des Anges et des Saints n'est pas superstition, parce que ce n'est pas un culte divin ou d'adoration due à Dieu seul : nous ne les adorons pas comme Dieu, mais nous les vénérons comme les amis de Dieu et pour les dons qu'ils ont reçus de Lui ; ainsi nous honorons par-là Dieu lui-même, qui opère des merveilles dans les Anges et les Saints. »**

De quelle manière devons-nous invoquer les saints ?

(Extrait du "Manuel de l'apologiste, Tome II" , par le P. . Boone de la Compagnie de Jésus)

« L'Eglise, en nous enseignant qu'il est utile de prier les Saints, nous enseigne à les prier dans ce même esprit de charité, et selon cet ordre de société fraternelle qui nous porte à demander le secours de nos frères vivants sur la terre ; et le Catéchisme du Concile de Trente ((Cat. Rom. part. 5. Tit. de Cullu, et Invooc. Sanct.)) conclut de cette doctrine, que, si la qualité de Médiateur que l'Ecriture donne à Jésus-Christ, recevait quelque préjudice de l'intercession des Saints qui règnent avec Dieu, elle n'en recevrait pas moins de l'intercession des fidèles qui vivent avec nous.

Ce Catéchisme nous fait bien entendre l'extrême différence

qu'il y a entre la manière dont on implore le secours de Dieu, et celle dont on implore le secours des Saints : « Car, dit-il ((Part. 4 . Tit. Quis orandus tit.)) nous prions Dieu, ou de nous donner les biens, ou de nous délivrer des maux ; mais parce que les Saints lui sont plus agréables que nous, nous leur demandons qu'ils prennent notre défense, et qu'ils obtiennent pour nous les choses dont nous avons besoin. De là vient que nous usons de deux formes de prier fort différentes, puisqu'au lieu qu'un parlant à Dieu, la manière propre est de dire : « Ayez pitié de nous, Ecoutez-nous », nous nous contentons de dire aux Saints: « Priez pour nous ».

Les Saints qui règnent avec Jésus-Christ, offrent à Dieu leurs prières pour les hommes ; il est bon et utile de les invoquer d'une manière suppliante, et de recourir à leur aide et à leur secours, pour impétrer de Dieu ses bienfaits, par son Fils Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui seul est notre Sauveur et notre Rédempteur» ((Sess. 25 de invoc. , etc..)) On voit qu'invoquer les Saints, suivant la pensée de ce Concile, c'est recourir à leurs prières pour obtenir les bienfaits de Dieu par Jésus-Christ. En effet, nous n'obtenons que par Jésus-Christ et en son nom, ce que nous obtenons par l'entremise des Saints, puisque les Saints eux-mêmes ne prient que par Jésus-Christ, et ne sont exaucés qu'en son nom, telle est la Foi de l'Eglise. Après quoi nous ne concevons pas qu'on puisse nous objecter que nous nous éloignons de Jésus-Christ, quand nous prions ses membres qui sont aussi les nôtres, ses enfants qui sont nos frères, et ses Saints qui sont nos prémices, de prier avec nous et pour nous notre commun Maître, au nom de notre commun Médiateur.

Le Concile de Trente explique clairement et en peu de mots quel est l'esprit de l'Eglise, lorsqu'elle offre à Dieu le Saint Sacrifice pour honorer la mémoire des Saints.

« L'Eglise n'offre pas aux Saints le Sacrifice, mais elle l'offre à Dieu seul, qui les a couronnés ; aussi le prêtre ne s'adresse pas à saint Pierre ou à saint Paul, pour leur dire :

Je vous offre ce Sacrifice ; mais rendant grâces à Dieu de leurs victoires, il demande leur assistance, afin que ceux dont nous faisons mémoire sur la terre, daignent prier pour nous dans le Ciel. ((Conc. Trid. Sess. 22, c. 3.)) » C'est ainsi que nous honorons les Saints, pour obtenir par leur entremise les grâces de Dieu; et la principale de ces grâces que nous espérons obtenir, est celle de les imiter: à quoi nous sommes excités par la considération de leurs exemples admirables, et par l'honneur que nous rendons devant Dieu à leur mémoire bienheureuse. »

« On nous objecte, qu'en adressant les prières aux Saints, et en les honorant, comme présents par toute la terre, nous leur attribuons une espèce d'immensité, ou du moins la connaissance du secret des coeurs, qu'il paraît néanmoins que Dieu se réserve.

Jamais aucun Catholique n'a pensé que les Saints connussent par eux-mêmes nos besoins, ni même les désirs pour lesquels nous leur faisons de secrètes prières. L'Eglise se contente d'enseigner avec toute l'Antiquité, que ces prières sont très-profitables à ceux qui les font, soit que les Saints les apprennent par le ministère et le commerce des Anges, qui, suivant le témoignage de l'Ecriture, savent ce qui se passe parmi nous, étant établis par l'ordre de Dieu esprits administrateurs, pour concourir à l'oeuvre de notre salut ; soit que Dieu même leur fasse connaître nos désirs par une révélation particulière ; soit enfin qu'il leur en découvre le secret dans son essence infinie , où toute vérité est comprise. Ainsi l'Eglise n'a rien décidé sur les différents moyens dont il plaît à Dieu de se servir pour cela. (...)

Les images et les reliques des saints :

Pour les Images de Saints, le Concile de Trente défend expressément « d'y croire aucune divinité ou vertu, pour laquelle on les doive révéler ; de leur demander aucune grâce, et d'y attacher sa confiance ; et il veut que tout l'honneur

se rapporte aux originaux qu'elles représentent ((Conc. Trid. Sess. 2b. Voyez la Conférence sur les Bibles. Réfutation de M. Panchaud, ministre protestant : « Vous continuez votre accusation calomnieuse d'idolâtrie ; à l'occasion de l'honneur que nous rendons aux images des Saints. A l'exemple de tous les écrivains protestants, vous voulez prouver votre assertion par le célèbre texte de l'Exode c. XX : « Tu ne feras point d'image taillée ni aucune représentation des choses qui sont là-haut aux cieux, ni ici-bas sur la terre. .. Tu ne te prosternerás point devant elles (d'autres versions ont : Tu ne les adoreras pas) et tu ne les serviras point. » Comment pouvez-vous vous aveugler au point de ne pas voir, par le seul contexte, que Dieu défend ici de faire des idoles pour les adorer ? Le texte grec le dit expressément, les commentaires protestants mêmes en conviennent ; voyez les critici sacri. Tout votre argument se réduit donc à celui-ci : Dieu a défendu aux Juifs, si enclins à l'idolâtrie, de faire des idoles pour les adorer, donc il a défendu aux chrétiens d'honorer les Saints dans leurs images. La conséquence est-elle juste ? S'il est absolument défendu d'avoir des images taillées dans un but quelconque spirituel, alors veuillez me dire, Monsieur, ce que vous pensez des chérubins d'or, qui se trouvaient dans le Saint des saints du temple de Salomon, et du serpent d'airain, image de Jésus-Christ , que Moïse fit faire par l'ordre de Dieu ? »))

« Ainsi à parler précisément et selon le style Ecclésiastique, quand nous rendons honneur à l'Image d'un Apôtre ou d'un Martyr, notre intention n'est pas tant d'honorer l'Image, que d'honorer l'Apôtre ou le Martyr en présence de l'Image. C'est ainsi que parle le Pontifical Romain, et le Concile de Trente exprime la même chose, lorsqu'il dit : « que l'honneur que nous rendons aux Images se rapporte tellement aux originaux, que par le moyen des Images que nous baisons, et devant lesquelles nous nous mettons à genoux, nous adorons Jésus-Christ, et honorons les Saints dont elles sont la Ressemblance ((Pont. Rom. debened. imag. Cunc. . 25.))

On doit entendre de la même sorte l'honneur que nous rendons aux Reliques, à l'exemple des premiers siècles de l'Eglise ((Voir La Divinité de l'Eglise catholique démontrée et vengée contre les principales objections du Protestantisme, parle P. Gautrelet. Clermont-Ferrand 1854. 6° lettre in-8. p 43. Du Culte des reliques. On y voit l'Antiquité de ce Culte.)), et si nos adversaires considéraient que nous regardons les corps des Saints, comme ayant été les victimes de Dieu par le martyre ou par la pénitence, ils ne croiraient pas que l'honneur que nous leur rendons par ce motif, pût nous détacher de celui que nous rendons à Dieu même. (...)

Encore, il n'y a rien de plus injuste, que d'objecter à l'Eglise qu'elle fait consister toute la piété dans cette dévotion aux Saints, puisque, comme nous l'avons déjà remarqué, le Concile de Trente se contente d'enseigner aux fidèles que cette pratique leur est bonne et utile, sans rien dire davantage ((Sess. 2b dec. de inv. etc.)). Ainsi l'esprit de l'Eglise est de condamner ceux qui rejettent cette pratique par mépris ou par erreur. Elle doit les condamner, parce qu'elle ne doit pas souffrir que les pratiques salutaires soient méprisées, ni qu'une doctrine que l'Antiquité a autorisée, soit condamnée par les nouveaux Docteurs. »

Bibliographie sur le culte des saints

V. Bossuet. Exposition de la Doctrine de l'Eglise catholique. art. IV, V, VIII. – Traité du culte des reliques et des images, par M. Vicaire, curé de S. Pierre à Caen, dans le 4° Tome des Lettres de Scheffmacher, éd. de 1839. – Philosophie des images, par Menestrier. Ouvrage érudit et intéressant – Sur l'invocation des Saints, V. la 10° Lettre de Scheffmacher. – Des églises bâties en l'honneur des Saints, lettre 6° dans

l'excellent ouvrage, du P. Gautrelet: « La Divinité de l'Eglise catholique démontrée et vengeance contre les objections du Protestantisme ».